



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Canet Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Ceyras MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE M Henri SOBELLA, M Bernard FABREGUETTES, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret M Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER</p>

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2006 du budget général.

Monsieur BILHAC rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif 2006 du budget général fait apparaître au 31 décembre 2006, un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **906 929.04 €**.

Il propose d'affecter cet excédent ainsi qu'il suit :

- en section de fonctionnement au compte R 002 pour un montant de 402 600.90 €.
- en section d'investissement au compte R 1068 pour un montant de 504 328.14 €.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BILHAC et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2006 du budget général, d'un montant de **906 929.04 €** ainsi qu'il suit :

- en section de fonctionnement au compte R 002 pour un montant de 402 600.90 €.
- en section d'investissement au compte R 1068 pour un montant de 504 328.14 €.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontais, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO